

Service public régional de Bruxelles  
Monsieur Th. WAUTERS  
Directeur  
Bruxelles Développement Urbain  
Direction des Monuments et Sites  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1  
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : ED/2283-0019/06/2009-296PR  
N/Réf. : GM/JET3.13/s.581  
Annexe : 1 exemplaire de l'étude

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : JETTE. Avenue de l'Exposition – Drève de Dieleghem. Parc Titeca (Parc du château de Dieleghem). Etude historique et paysagère. Avis de principe de la CRMS.

En réponse à votre demande du 24/12/2015, reçue le 24/12/2015, nous vous communiquons l'avis de principe émis par notre Assemblée en sa séance du 06/01/2016 concernant l'étude historique et paysagère du parc du château de Dieleghem.

De manière générale, la CRMS estime que la présente étude devrait être étendue à l'ensemble du parc Titeca. Bien que, suite à une division de propriété récente, le site classé appartienne aujourd'hui à plusieurs propriétaires cette division n'est pas significative d'un point de vue patrimonial et ne peut, dès lors, se traduire en une approche morcelée. L'étude de l'ensemble du parc est en effet indispensable pour pouvoir assurer, dans le futur, une approche cohérente pour la restauration et la revalorisation du parc. Elle devrait constituer une base pour le développement d'un plan de gestion pour l'ensemble du site classé.

Etant donné l'évolution historique du site (ancienne ferme de l'abbaye de Dieleghem), l'étude devrait également comporter un volet sur l'évolution du bâti et sur l'archéologie du site. A cette fin, l'étude historique et paysagère devrait être croisée et coordonnée avec les données archéologiques (contacter la cellule Archéologie de la DMS) et l'étude historique des bâtiments présents sur le site.

La Commission demande, en outre, de fournir un relevé topographique précis de la situation existante. Enfin, une étude hydrologique ainsi qu'une étude écologique devront également être effectuées.

Pour ce qui concerne l'époque de référence, la Commission estime que celle-ci peut d'ores et déjà être définie sur base des recherches effectuées. de référence devant guider la revalorisation du parc est celui qui caractérisait le parc à la fin du XIXe siècle et dans les premières décennies du XXe siècle jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. L'esprit général qui marquait le parc à cette époque et dont la structure de base est encore en place, devrait guider le(s) futur(s) projet(s) de restauration tout en documentant davantage les spécificités paysagères qui le caractérisaient, à savoir celles d'un parc paysager « French style » de la fin du XIXe – début du XXe siècle. Les principes d'intervention qui sont énoncés à la page 75 de l'étude peuvent, dans ce cadre, être suivis tout en les précisant davantage « in situ ».

**Enfin, la CRMS souligne qu'il faut rapidement prodiguer les soins nécessaires aux 54 arbres qui ont été identifiés dans le rapport effectué sur base d'un contrôle visuel.**

### **Analyse de la situation existante**

La totalité du parc Titeca est classée comme site par arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelloise du 12/06/1997. L'ensemble des parcelles formant le parc Titeca représente une superficie de 5,80 ha.

Au PRAS, le parc Titeca est repris en zone de parc. Le site est ceinturé de zones résidentielles et d'habitat. L'ensemble de la propriété est également bordé par deux axes importants, l'avenue de l'Exposition et la drève de Dieleghem. A ce jour, plusieurs propriétaires résident dans le parc Titeca. Or, jadis, c'était un seul grand ensemble paysager très jardiné qui, depuis plusieurs années, est délaissé et n'a plus été géré dans les règles de l'art. Le seul entretien connu à ce jour consiste à tondre les gazons, délaissant les zones arborées, les massifs arbustifs, les chemins, l'étang, la fontaine et la rocaille. Un semis spontané constitué de *Zelkova serrata* et *Diospyros* est très présent dans les massifs boisés.

La présente étude porte seulement sur une partie du parc Titeca, dénommée le « parc du Château de Dieleghem », à savoir les parcelles A82t2, A82p2, et A83g, appartenant à un propriétaire, qui présentent une superficie 2,21 ha.

Au stade actuel de l'étude, la situation existante (de la partie étudiée) est documentée par :

- un relevé de la situation existante, réalisé en 2015, qui montre que le domaine est vallonné en direction de l'étang qui constitue le point bas du site ;
- un relevé pédologique ainsi qu'un état du sol sur base d'un échantillonnage représentatif du parc et des analyses des vases de l'étang ;
- un inventaire botanique et phytosanitaire (plan n°13) ;
- un relevé photographique (plan n°4).

***En ce qui concerne la documentation de la situation existante, la CRMS estime qu'il y a lieu de compléter certains aspects en prenant en compte l'ensemble du parc. Un relevé topographique précis du parc Titeca devrait prioritairement être fourni.***

***L'étude ne mentionne pas le fait que, tant sur la cartographie Brugis que dans l'Atlas n°5 concernant le territoire de Jette, le site de l'ancienne ferme médiévale du XIIème – XVIIIème siècle est repris en site d'intérêt archéologique. Cet aspect, qui n'a pas été pris en compte, doit faire l'objet d'une étude plus précise (cf. infra).***

***Enfin, il conviendrait de compléter l'étude de la situation existante par une approche faunistique et écologique.***

### **Etude Historique**

Les origines du parc sont liées à l'histoire de l'abbaye de Dieleghem. En effet, sur le site du parc Titeca se situait jadis l'ancienne ferme de l'abbaye dont les premières sources graphiques remontent à la fin du XVIIIe siècle (carte de Ferraris, carte de 1782, etc.). En 1796, la ferme fut vendue comme bien national à Pierre van Cutsem, puis à la famille Dupré qui en resta propriétaire jusqu'en 1922. Le notaire Pierre-Joseph Dupré transforma la ferme en habitation, dénommée depuis « Diligemhof » ou château de Dielegem. Outre la transformation des bâtiments, M. Dupré, grand amateur de parcs et d'arbres, aménagea le domaine en un parc paysager. Une minute de révision de 1874 montre le domaine caractérisé par une alternance de pelouses avec des chemins de promenade, un étang, des surfaces boisées et un verger.

En 1922, la propriété fut acquise par la famille Titeca. Le plan topographique de 1924 montre un jardin avec un parc aménagé, un grand potager clôturé, un mur d'enceinte en briques tout autour du domaine. Le grand verger a déjà disparu mais l'ensemble du domaine se situait à cette époque encore dans un paysage vallonné et rural.

En 1929, une villa de type moderniste a été construite sur le haut du jardin. Par la suite, d'autres maisons ont été érigées, également pour les membres de la famille Titeca.

En 1931, un plan d'ensemble de la propriété Titeca fait apparaître une grande diversité de plantations, notamment de nombreux résineux, des arbustes à feuilles persistantes et quelques arbres pleureurs. Le long des chemins de promenade, on retrouve une série de corbeilles de jardin en forme de cabochons et macarons. L'ensemble de la composition démontre combien la diversité était présente et réfléchie. Le jardin potager est entouré d'un mur en briques, l'étang est agrémenté d'un îlot avec

une fontaine et une grotte. Le tracé des chemins est de style paysager, aux lignes sinueuses, la bordure du parc est boisée pour éviter des connexions directes avec les environs et distinguer le caractère privatif du domaine des abords.

De 1944 à 2014, les photos aériennes ont permis de voir l'évolution de certaines composantes du parc, comme les deux courts de tennis, les modifications apportées à certains bâtiments, certains arbres disparus, etc. De plus, les abords directs du parc Titeca ont été progressivement encerclés par des habitations et des immeubles. La superposition des anciennes photos aériennes sur la situation existante contribue à percevoir l'évolution du parc dans son ensemble.

***Outre le fait que l'étude historique devrait couvrir l'ensemble du parc Titeca (cf. remarque générale), plusieurs aspects devraient y être ajoutés. L'étude historique documente, en effet, l'évolution du site notamment à travers les XIXe et XXe siècles. Les périodes précédentes (le site au Moyen Age et durant l'Ancien Régime), très peu abordées, devraient être complétées. A cette fin, le potentiel archéologique du site devrait également être précisé, moyennant l'aide de la cellule « archéologie » de la DMS.***

***La CRMS demande, par ailleurs, de compléter le volet historique par l'intégration du bâti existant et démolit, et son évolution. Il conviendrait ainsi de croiser la présente étude avec des études historiques du bâti déjà réalisées et, le cas échéant, de les détailler et/ou les compléter. Ce volet est indispensable pour documenter la relation historique entre le bâti et le site ainsi que pour assurer leur bonne interaction dans le futur (cf. projet d'extension du château en cours d'étude).***

***De manière générale, relativement peu de ressources iconographiques ont été retrouvées. Seule une photographie ancienne documente le parc (vue de l'étang vers le château). Les recherches devraient être approfondies, par exemple auprès de la dernière occupante du château ? D'autres études ou interventions n'ont-elles pas déjà été réalisées ou documentées ?***

#### **Etude paysagère**

Tout comme pour les autres volets de l'étude, la CRMS estime que l'étude paysagère devrait, elle aussi, être étendue à l'ensemble du parc au lieu de se limiter au « parc du château de Dieleghem ».

L'étude actuelle porte sur les aspects suivants :

#### **Description des éléments paysagers :**

L'ensemble du parc, situé à l'angle de l'avenue de l'Exposition et la drève de Dieleghem, est de forme trapézoïdale. Le parc présente une déclivité avec un étang dans sa partie la plus basse. Différentes circulations contribuent au modelage du terrain. L'étang est agrémenté d'une grotte, actuellement masquée par de la végétation, et d'un îlot avec fontaine. Dès son origine, le parc a été considéré tel un parc de promenade, ponctué d'essences horticoles rares et une succession de massifs denses, en majorité à feuillage persistant. Le reste est traité en pelouses avec, ici et là, des enrochements pittoresques et quelques arbres solitaires ou groupés. La partie étudiée ici compte 2,21 ha sur un total de 5,80 ha.

Actuellement, le parc comprend différentes propriétés privées (3 lots), dépourvues de limites identifiables mais disposant chacune d'une entrée privative. L'entrée principale du lot concerné par la présente étude se fait à l'angle de l'avenue de l'Exposition et de la drève de Dieleghem. Chemins, promenades, pelouses et perspectives, toujours lisibles, confèrent encore au parc toute sa cohérence. L'ensemble est ceinturé d'un mur en briques.

Dans la partie étudiée, on distingue des chemins primaires généralement carrossables (couverts d'asphalte et bordés de caniveaux en pavés), des chemins secondaires en terre battue dans le bois alluvionnaire et des chemins « en gazon ».

L'ensemble des chemins épouse parfaitement les courbes de niveaux. Différents aménagements apparents et en sous-sol sont présents pour la récolte des eaux pluviales et les eaux usées. Les eaux de ruissellement se déversent dans l'étang.

**La Commission demande de porter une attention particulière à la problématique de l'eau sur l'ensemble du site. A cette fin, il convient de réaliser une étude plus approfondie sur cet aspect (provenance exacte des eaux propres et usées, réseaux existants et leur état, ...).**

Aucun éclairage du parc n'a été prévu à l'origine.

Le parc comprend divers enrochements (fontaine-îlot, rocailles) qui constituent des éléments pittoresques. La grotte artificielle, située au bord de l'étang, est accessible par deux escaliers. On y aperçoit également une statue de la déesse Diane. Cette rocaille est en béton, pierre, sable et brique ; son dégagement permettrait de retrouver la vue vers l'étang. La fontaine-îlot devrait être dégagée de toute végétation et le niveau de l'eau revu car il semble trop bas. Près de la berge, on distingue une chambre de visite pour le fonctionnement de la fontaine. L'ensemble de l'étang est entouré d'une berge constituée d'un mur, surmonté à l'époque d'une clôture de protection. Le moine de l'étang est toujours présent.

**Des précisions devraient être apportées sur la nature et l'état de l'ensemble des rocailles ainsi que sur les éléments tels que la berge, l'îlot, le moine, la chambre de visite, l'escalier, etc.**

A proximité du château, on retrouve quelques éléments construits, antérieurs à l'origine du château (petit pavillon dans un massif boisé, bâtiments garages, dépôt), qui ne présentent pas d'intérêt sur le plan patrimonial et sont généralement en mauvais état. **L'étude devrait cependant être complétée par une description du château même et de son « interaction » avec le parc.**

L'étude comprend une analyse des plantations de la partie étudiée. Ne disposant pas d'un plan du parc lors de sa création, il est difficile de retracer l'évolution des masses végétales. Quelques indications sont données sur la disposition des essences par séquences, groupes ou solitaires. Un inventaire a été dressé des arbres d'un diamètre allant de 0,50 m à 1,50 m du sol. Le relevé dendrologique a été combiné avec une étude phytosanitaire. Ces relevés font ressortir de nombreuses essences ornementales, à caractère horticole et de taille exceptionnelle. Le site comprend également plusieurs conifères en bordure des gazons qui sont généralement regroupés et apportent une belle coloration au site, surtout en période hivernal. Le côté majestueux du site est renforcé par un groupe de séquoias géants marquant la composition (localisé en dehors des parcelles étudiées).

Certains arbres de dimension inférieure à 0,50 m présentent également un intérêt esthétique. Des ifs offrent une protection visuelle importante depuis l'intérieur du parc vers l'extérieur fortement construit. On relève également la présence d'arbustes de belles dimensions. Plus à proximité du château, on retrouve des massifs composés d'*Hydrangea* et de vieux *Hibiscus* auxquels s'est ajoutée une végétation spontanée de type forestier ainsi que des plantes horticoles à feuilles persistantes, regroupées à certains endroits du parc comme la grotte, le petit pavillon, pour créer des contrastes. L'ensemble du couvert herbacé se compose principalement d'ail des ours et de lierre.

Une végétation spontanée et le manque d'entretien depuis longtemps ne permettent cependant plus de distinguer le côté jardiné de l'ensemble du parc.

**La CRMS constate que le volet relatif aux plantations est plus exhaustif que les autres parties de l'étude, ce qui permet d'en déduire une interprétation réelle du site dans son évolution. Le travail de dendrologie et l'étude sanitaire des arbres permettent de se rassurer à propos de l'état général des beaux spécimens, de maintenir et de compléter ainsi l'ensemble des plantations.**

Contexte de la création de ce type de parc :

Le parc Titeca constitue un parc paysager « French style », basé sur le style paysager anglais traditionnel. A la fin du XIXe siècle, ce type de jardin a été élaboré pour repousser la vraie nature, aidé par l'ingénierie industrielle créant ainsi un paysage moderne affirmant l'union de la nature et la technologie. Le grand changement de cet art des jardins est l'intérêt porté pour la fausse nature, au

tracé fluide des allées, au vallonnement du terrain et à la création de corbeilles fleuries en forme de cabochons ou de macarons.

Les principes de composition les plus importants concernant les parcs paysagers 'French Style' ont été théorisés par Edouard André (1840-1911) sur base des enseignements qu'il a reçus de Jean-Pierre Barillet-Deschamps (1824-1873). Le '*Traité général de la composition des parcs et jardins*' restera une référence pour l'aménagement des parcs en Belgique jusqu'à la fin de la période dite de l'Entre-deux-guerres. Les parcs réalisés selon ces principes constituaient des « machines à promenade », conçus pour « voir et être vu ». Les différents principes d'aménagement misaient sur la création d'un système « dynamique cinématographique », basé sur une scénographie paysagère intégrant différents plans successifs et marqué par un travail très élaboré au niveau horticole ainsi que sur l'introduction de nouveaux matériaux et plantes. L'équilibre entre parties « pleines » et « vides » y joue un rôle primordial (succession de pelouses et de massifs plantés).

Le parc Titeca, dont l'auteur n'a pu être identifié, a été conçu en trois temps :

1. le modelage du terrain, travaillé de façon concave et convexe. Dans ce cas, le terrain est imaginé en creux dans les axes principaux des pelouses. Il remonte sur les côtés afin d'appuyer les massifs et les groupes d'arbres pour conférer plus d'ampleur à l'espace.
2. Le mouvement sinueux des chemins aux courbes étirées. La figure du 'S' (la « courbe du moindre effort ») est la plus utilisée pour marquer le jeu des formes concaves et convexes.
3. La prédominance de l'horticulture, en particulier la mise en valeur de plantes nouvelles exogènes ou issues d'hybridation. Le parc Titeca présente une structure très hiérarchisée de groupes d'arbres et d'arbres isolés mettant en valeur le principe du vallonnement.

Les principes de composition du parc paysager 'French Style' sont encore lisibles au parc Titeca de la façon suivante :

- le modelage du terrain ;
- les chemins en forme de 'S', invitant à découvrir une succession de scénographies, et diverse vues panoramiques tantôt dominantes, tantôt dominées ;
- les directions des vues qui s'enchaînent pour attirer le regard ;
- les focales constituées d'arbres solitaires ou en groupe ;
- l'exploitation maximale de l'espace selon la disposition des arbres et des massifs ;
- l'utilisation de nouveaux matériaux comme le béton (rocailles et enrochements) ;
- l'utilisation de formes convexes et concaves pour inverser le relief et créer plus de profondeur ;
- la création d'une pièce d'eau réniforme allongée permettant une continuité des chemins étirés en 'S' ;
- la création de pelouses pour garantir le caractère ouvert de la composition paysagère ;
- l'introduction de l'art du jardinage, par l'utilisation d'essences exotiques et autres mélangées pour garantir des floraisons et des effets de couleurs à chaque saison.

#### Analyse des vues anciennes et actuelles :

L'étude identifie l'enchaînement des vues comme une des composantes la plus vulnérable du parc. Or, peu d'informations sont à disposition pour identifier et évaluer les vues anciennes et voir comment les plans successifs se développaient.

Le parc est ceinturé par un mur en briques le long de l'avenue de l'Exposition et la drève de Dieleghem. Le mur potager forme une toile de fond au château. Ces murs protègent visuellement et acoustiquement l'assiette du site. Au-delà des murs, les quartiers sont devenus très urbanisés, mais en grande partie masqués par les massifs d'arbres.

***Cet aspect pourrait être étudié davantage, notamment si de nouvelles ressources iconographiques étaient trouvées.***

#### Analyse des plans et vues aériennes :

L'analyse est basée sur :

- le plan d'ensemble de 1931 conçu comme un schéma général ne donnant cependant pas toutes les indications sur les éléments construits.
- La photographie aérienne de 1953 documentant la disposition exacte des lieux.

Elle se fonde sur les facteurs de valorisation d'un paysage, tels que définis par Georges Neuray, qui sont représentés dans notre culture par la présence d'eau, de rochers, d'ouverture de l'espace, de la

qualité du relief, la répartition des éléments en zone paysagère, l'accentuation des formes naturelles du relief, ainsi que la qualité visuelle.

Analyse rétrophotographique :

L'analyse n'a pu être fondée que sur une seule photo ancienne (non datée) retrouvée qui montre une vue de l'étang vers le château. La comparaison avec la situation actuelle montre que les plans successifs intéressants ont été profondément modifiés, notamment par la végétation non entretenue qui obture la vue sur l'îlot-fontaine et le château.

***Cette analyse pourrait être approfondie grâce à d'autres photos anciennes du parc.***

Pour conclure, l'étude paysagère met en évidence les principales caractéristiques d'un parc paysager de promenade « French Style » dont l'aspect très jardiné (« surcharge horticole ») laisse une grande place à une collection dendrologique de première importance (qu'il convient de préserver). Si la structure de base du parc a été conservée, celui-ci a toutefois souffert d'un manque d'entretien important ayant conduit à une perte de cohérence et de richesse (notamment pour ce qui concerne les panoramas, les axes visuels et les focales).

***L'étude aboutit à une série de principes d'intervention (p.75) pour revaloriser le parc, auxquels la CRMS souscrit mais qu'elle demande d'affiner et de préciser.***

En revanche, la Commission estime que la période de référence pour la restauration du parc peut d'ores et déjà être définie. S'il n'est pas possible de déterminer une date ou une année précise, il semble évident que ***l'état de référence devant guider la revalorisation du parc est celui qui caractérisait le parc à la fin du XIXe siècle (aménagements réalisés par M. Dupré) et dans les premières décennies du XXe siècle jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale.*** L'esprit général qui marquait le parc à cette époque et dont la structure de base est encore en place, devrait guider le(s) futur(s) projet(s) de restauration tout en précisant davantage « in situ » les spécificités paysagères qui caractérisaient le parc à cette époque, à savoir celles d'un parc paysager « French style » de la fin du XIXe – début du XXe siècle.

En outre, ***une grande attention devra être portée au traitement des différents éléments, tels que l'étang (berge, îlot, fontaine, rocaille,...), ainsi qu'aux arbres*** et massifs mélangés qui caractérisent le savoir-faire dans l'organisation d'un paysage en son temps. ***Le maintien de la limite végétale entre le parc et l'environnement urbain***, fortement modifié et urbanisé depuis la création du parc, constitue un élément très important.

***Enfin, il est primordial de maintenir la cohérence de l'ensemble du parc Titeca. La CRMS rappelle dans ce cadre sa demande d'étendre l'étude à l'ensemble du parc afin d'assurer que la restauration du parc du 'Château de Dieleghem' s'inscrive bien dans une vision globale. On devrait en tout état de cause éviter que la division du site en différentes propriétés se traduise en un morcellement « physique » du parc, ce qui irait à l'encontre de l'esprit du parc paysager créé à l'origine et confirmé par l'arrêté de classement.***

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copie : B.D.U. - D.M.S. : E. Demelenne.